

# EAU POTABLE

**EXERCICE 2021**

**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET  
LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE  
L'EAU POTABLE**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	5
1.4.	Nombre d'abonnés .....	5
1.5.	Eaux brutes.....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	9
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 .....	9
1.6.2.	Production.....	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	12
1.6.5.	Autres volumes .....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	14
2.1.	Modalités de tarification .....	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	15
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance .....	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Branchements en plomb .....	25
4.2.	Montants financiers .....	25
4.3.	État de la dette du service.....	25
4.4.	Amortissements .....	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	25
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	27

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**(1) A compléter**

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Cessy, Challex, Chevry, Chézery-Forens, Collonges, Crozet, Divonne-les-Bains, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Léaz, Lélex, Mijoux, Ornex, Pougny, Prévessin-Moëns, Péron, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Jean-de-Gonville, Sauverny, Sergy, Ségny, Thoiry, Versonnex, Vesancy, Échenevex
- **Existence d'une CCSP**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière et dotée de la personne morale**

Nature du contrat :

- **Nom du prestataire** : Régie des eaux gessiennes
- **Date de début de contrat** : 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **Nature exacte de la mission du prestataire** : (cf. rapport d'activité 2021 annexé)

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **108 600** habitants au 31/12/2021 (107 583 au 31/12/2020).

### 1.4. Nombre d'abonnés



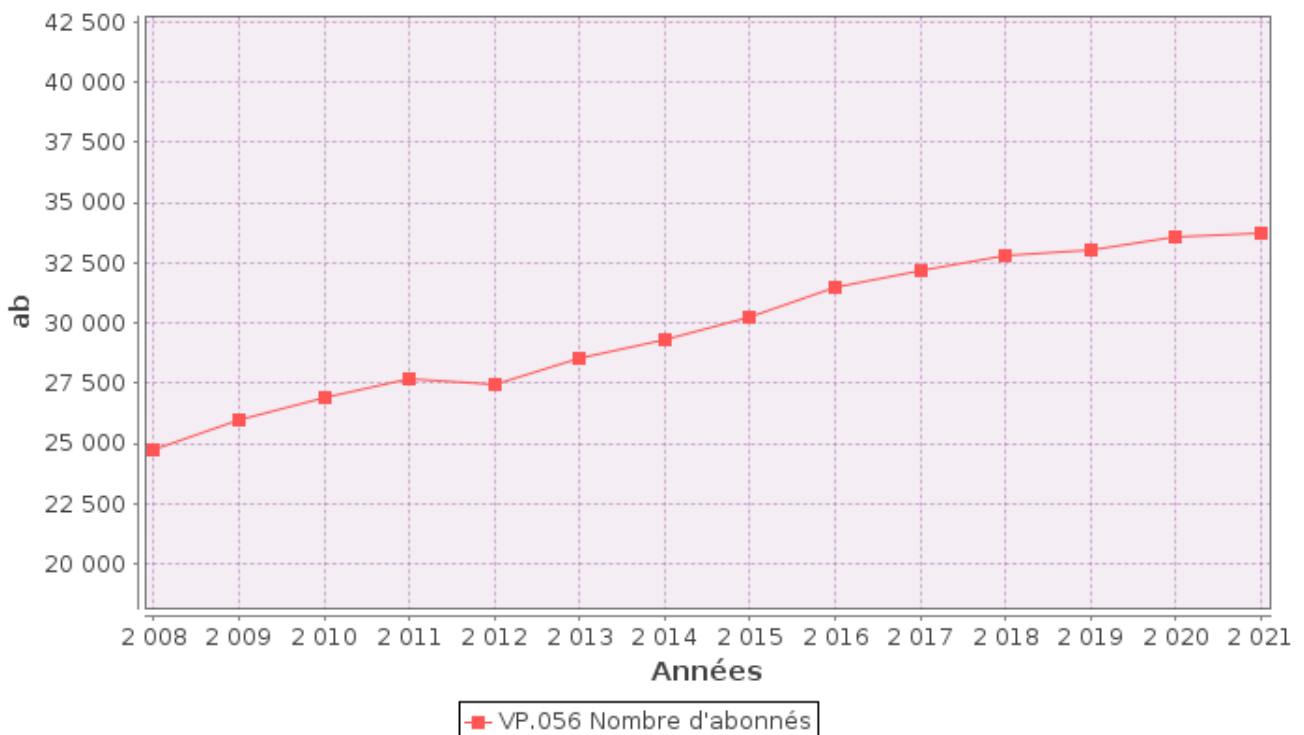
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **33 755** abonnés au 31/12/2021 (33 582 au 31/12/2020).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 44,18 abonnés/km au 31/12/2021 (44,1 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,22 habitants/abonné au 31/12/2021 (3,2 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 175,17 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021. (184,84 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



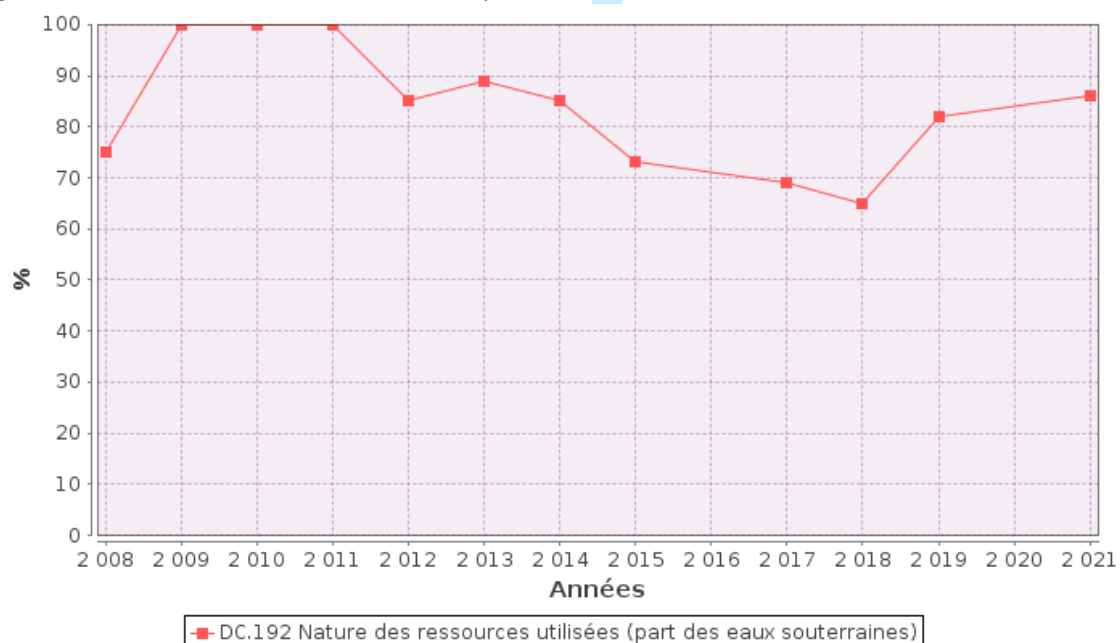
Le service public d'eau potable prélève 6 042 066 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (6 528 627 pour l'exercice 2020).

<b>Ressource et implantation</b>	<b>Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m<sup>3</sup></b>	<b>Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m<sup>3</sup></b>
Source de Pré Pire	83 860	59 111
Source de l'Etau C	0	0
Source de l'Etau AB	55 568	56 063
Source de la Léchère Est	114 850	115 634
Puits de Greny n° 2	313 612	274 110
Puits de Crozet	250 708	279 927
Puits de Pougny n° 2	0	0
Puits de Pré Bataillard n° 2B	438 531	398 463
Puits de Pougny n° 3	0	0
Puits de Pougny n° 1	324 000	276 749
Source de Nuchon 3B	0	0
Puits de Greny n° 3	238 338	228 699
Puits de Naz Dessous	0	0
Puits d'Echenevex	0	0
Source des Pesses	0	0
Source de Longeray	12 986	9 718
Source Puits 4 Haut	0	0
Source des 7 Fontaines Sud Commune	29 698	27 694
Puits de Menthières n°1	8 673	6 983
Source Puits 4 Bas	35 814	35 861
Source de Nuchon 3A	0	0
Source des Loges	27 551	26 370
Source de Nuchon 2B	0	0
Source de la Batarde	476	304
Source du Bief Bruyant	3 769	5 673
Puits de Menthières n°2	0	0
Source de Périssode	14 176	13 068
Source de l'Etau D	0	0
Puits de Chenaz n°1	408 747	426 059
Puits de Pré Bataillard n° 5	325 239	149 177
Source de la Vattay n°2	0	0

Source du Rechat	102 344	105 293
Source de la Pralay	369 381	412 522
Source de Sous Disse	64 608	56 802
Source de la Léchère Ouest	0	0
Source de la Rivière	17 136	13 938
Puits de Chenaz n°2	559 871	506 210
Source de la Colonie (MIJOUX)	0	0
Source de la Vattay n°4	0	0
Source de la Vattay n°3	0	0
Puits de Chenaz n°3	517 343	470 154
Source de la Vattay n°5	0	0
Source de la Vattay n°1	21 124	20 540
Puits de Chenaz n°4	653 398	545 014
Puits de Pré Bataillard n° 6	345 903	276 696
Puits de Pré Bataillard n° 4	492 801	497 783
Source de Nuchon 2A	0	0
Source du Cerisier	372 212	440 843
Source de Nuchon 1	325 910	306 608
<b>Total</b>	<b>6 528 627</b>	<b>6 042 066</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 86%.





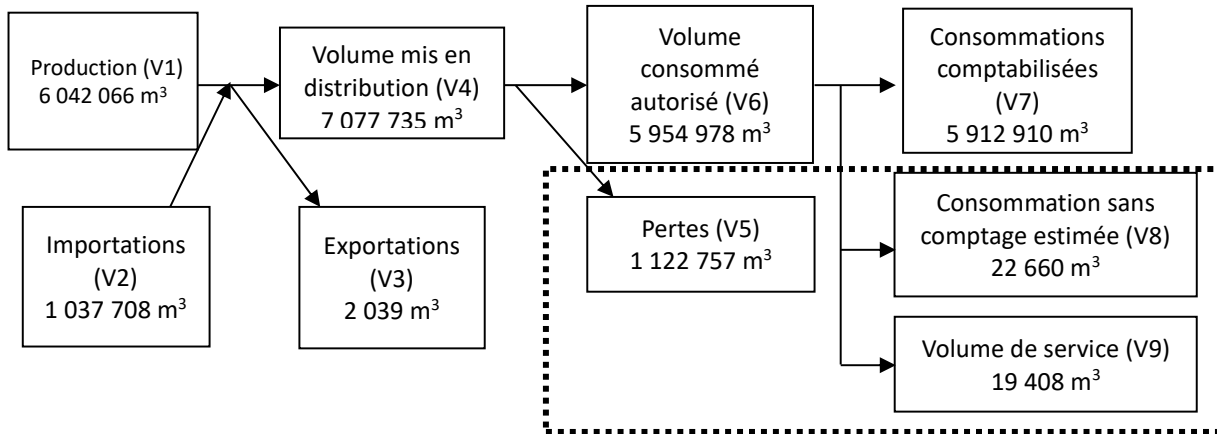
## 1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : non concerné

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



### 1.6.2. Production

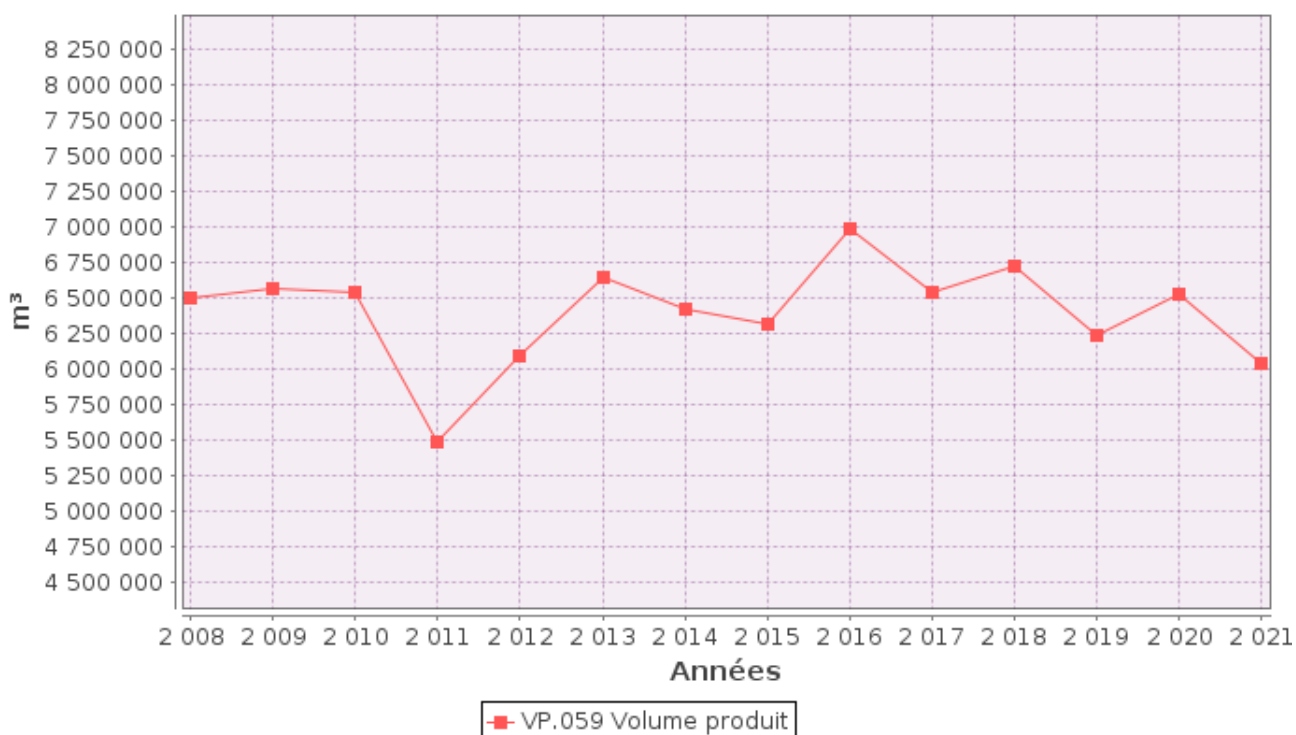


Pas de station de traitement gérée en direct par la REOGES.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Source de Pré Pire	83 860	59 111	-29,5%	60
Source de l'Etai C	0	0	___%	60
Source de l'Etai AB	55 568	56 063	0,9%	60
Source de la Léchère Est	114 850	115 634	0,7%	60
Puits de Greny n° 2	313 612	274 110	-12,6%	60
Puits de Crozet	250 708	279 927	11,7%	60
Puits de Pougny n° 2	0	0	___%	60
Puits de Pré Bataillard n° 2B	438 531	398 463	-9,1%	60
Puits de Pougny n° 3	0	0	___%	60
Puits de Pougny n° 1	324 000	276 749	-14,6%	60
Source de Nuchon 3B	0	0	___%	40
Puits de Greny n° 3	238 338	228 699	-4%	60
Puits de Naz Dessous	0	0	___%	60
Puits d'Echenevex	0	0	___%	60
Source des Pesses	0	0	___%	60
Source de Longeray	12 986	9 718	-25,2%	60
Source Puits 4 Haut	0	0	___%	60
Source des 7 Fontaines Sud Commune	29 698	27 694	-6,8%	60
Puits de Menthrières n°1	8 673	6 983	-19,5%	40
Source Puits 4 Bas	35 814	35 861	0,1%	60
Source de Nuchon 3A	0	0	___%	40
Source des Loges	27 551	26 370	-4,3%	60
Source de Nuchon 2B	0	0	___%	40
Source de la Batarde	476	304	-36,1%	60
Source du Bief Bruyant	3 769	5 673	50,5%	60
Puits de Menthrières n°2	0	0	___%	40
Source de Périssode	14 176	13 068	-7,8%	60
Source de l'Etai D	0	0	___%	60
Puits de Chenaz n°1	408 747	426 059	4,2%	60
Puits de Pré Bataillard n° 5	325 239	149 177	-54,1%	60
Source de la Vattay n°2	0	0	___%	60
Source du Rechat	102 344	105 293	2,9%	60
Source de la Pralay	369 381	412 522	11,7%	60

Source de Sous Disse	64 608	56 802	-12,1%	60
Source de la Léchère Ouest	0	0	____%	60
Source de la Rivière	17 136	13 938	-18,7%	60
Puits de Chenaz n°2	559 871	506 210	-9,6%	60
Source de la Colonie (MIJOUX)	0	0	____%	60
Source de la Vattay n°4	0	0	____%	60
Source de la Vattay n°3	0	0	____%	60
Puits de Chenaz n°3	517 343	470 154	-9,1%	60
Source de la Vattay n°5	0	0	____%	60
Source de la Vattay n°1	21 124	20 540	-2,8%	60
Puits de Chenaz n°4	653 398	545 014	-16,6%	60
Puits de Pré Bataillard n° 6	345 903	276 696	-20%	60
Puits de Pré Bataillard n° 4	492 801	497 783	1%	60
Source de Nuchon 2A	0	0	____%	40
Source du Cerisier	372 812	440 843	18,2%	40
Source de Nuchon 1	325 910	306 608	-5,9%	40
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>6 529 227</b>	<b>6 042 066</b>	<b>-7,5%</b>	<b>57,5</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Voir page 39 du rapport d'activité 2021

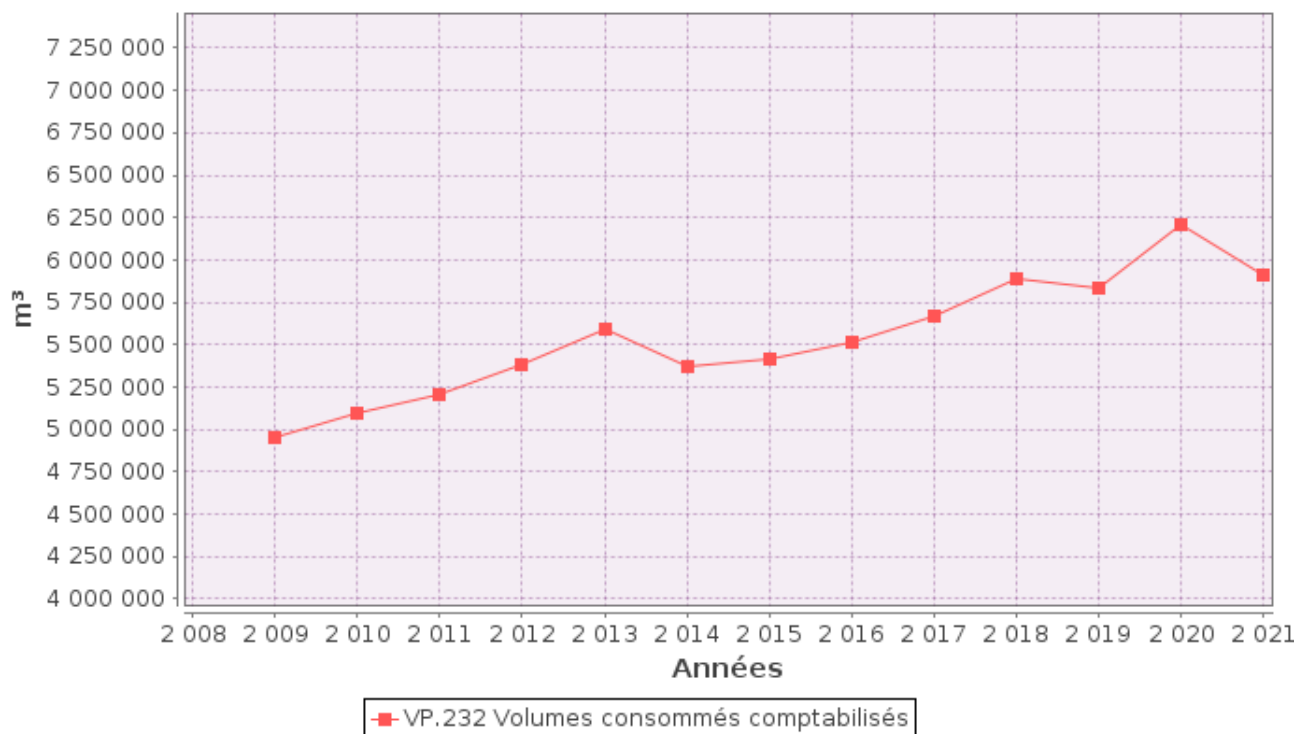
Fournisseur : Services industriels des Terres Saintes et environs (Suisse)	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>1 230 894</b>	<b>1 037 708</b>	<b>-15,7%</b>	<b>80</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	6 207 251	5 905 278	-4,9%
Abonnés non domestiques	0	7 632	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>6 207 251</b>	<b>5 912 910</b>	<b>-4,7%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>2 171</b>	<b>2 039</b>	<b>-6,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	21 386	22 660	6%
Volume de service (V9)	14 641	19 408	32,6%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	6 243 278	5 954 978	-4,6%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 764 kilomètres au 31/12/2021 (761,46 au 31/12/2020).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	36,3 €	37,38 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,295 €/m <sup>3</sup>	1,334 €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	€	€
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m <sup>3</sup>	0,04 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	____ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €/m <sup>3</sup>	0,01 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

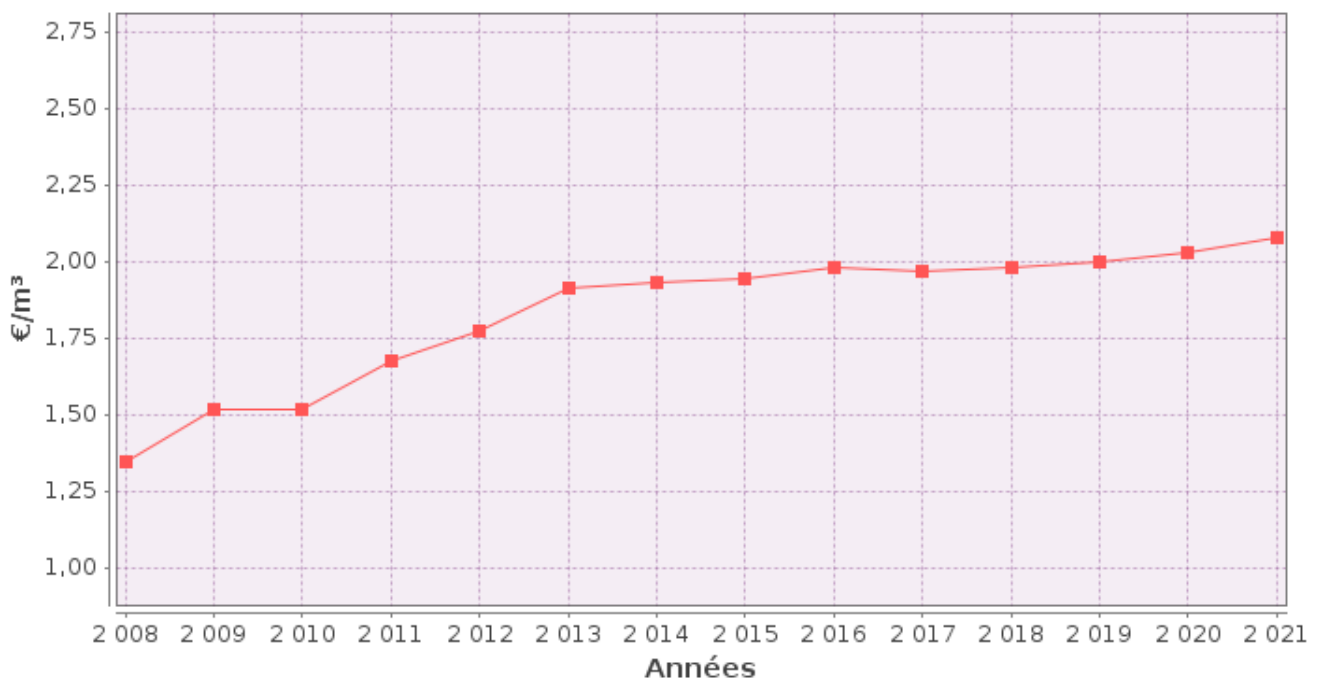
<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	36,30	37,38	3%
Part proportionnelle	155,40	160,08	3%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	191,70	197,46	3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	4,80	-20%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	---	---
Autre : .....	0,00	1,20	---
TVA	12,72	13,04	2,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	52,32	52,64	0,6%
<b>Total</b>	<b>244,02</b>	<b>250,10</b>	<b>2,5%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,03</b>	<b>2,08</b>	<b>2,5%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 5 912 910 m<sup>3</sup>/an (6 207 251 m<sup>3</sup>/an en 2020).

### 2.3. Recettes



**Recettes de la collectivité : voir chapitre 8 du rapport d'activité 2021 – Compte rendu financier**



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	313	0	326	1
Paramètres physico-chimiques	314	0	328	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	99,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	99,7%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	58%	10
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

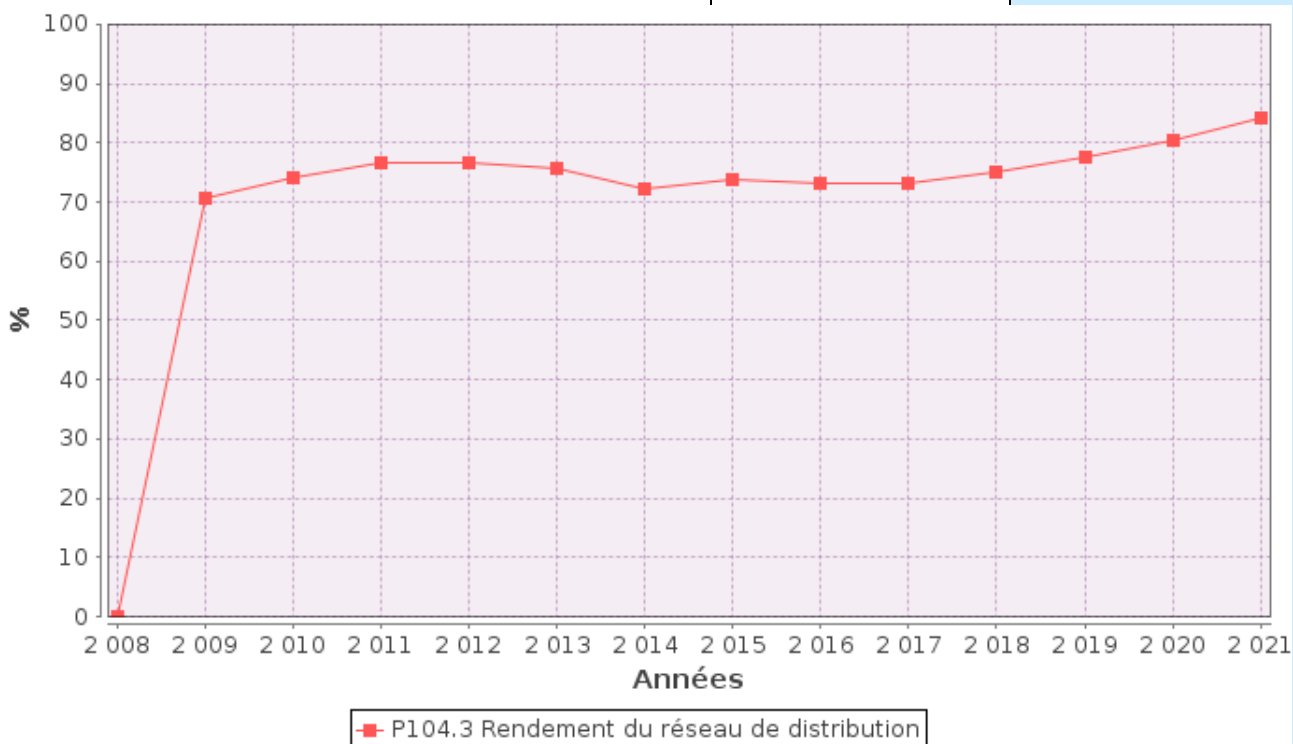
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

À titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	80,5 %	84,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	22,47	21,36
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80 %	83,5 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,2 m<sup>3</sup>/j/km (5,6 en 2020).

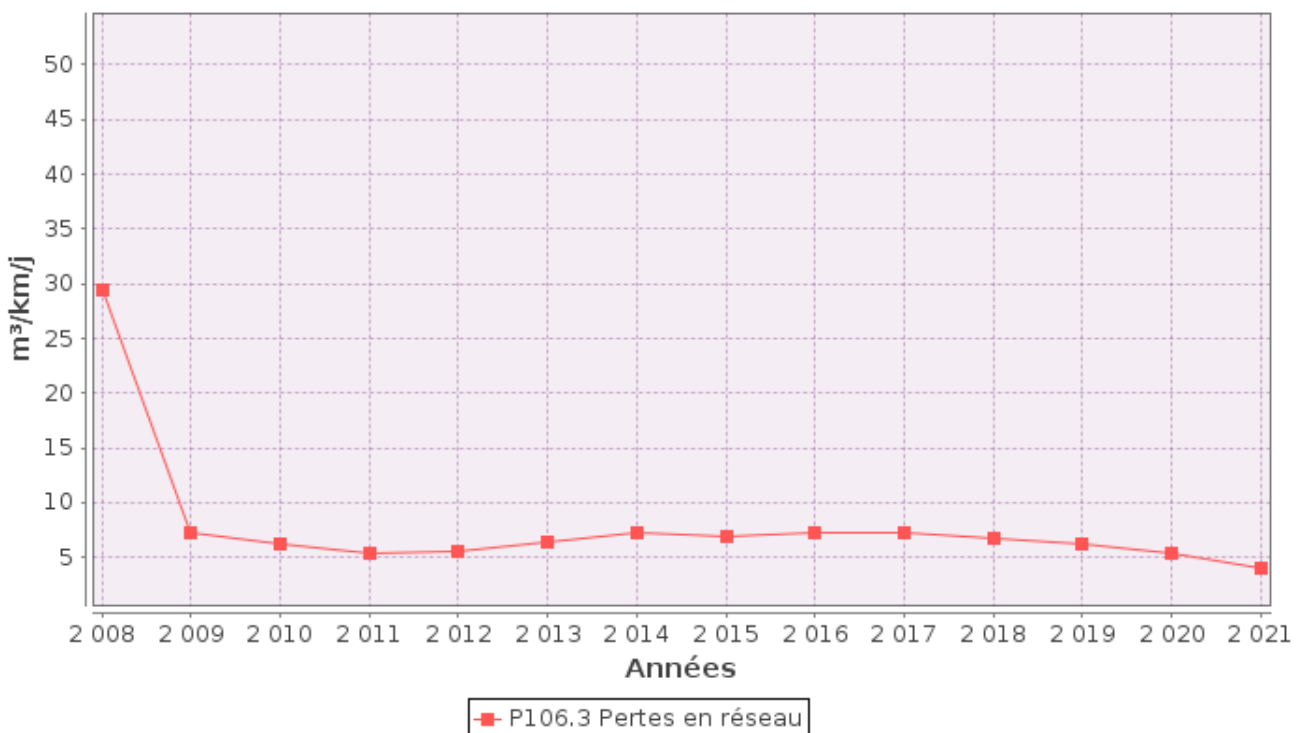
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 4 m<sup>3</sup>/j/km (5,4 en 2020).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Voir page 51 du rapport d'activité 2021

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2020	2020	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	4.48	4.03	3.69	3.48	6.91

Au cours des 5 dernières années, 22,59 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,59% (0,61 en 2020).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60,8% (61,3% en 2020).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 16 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (22 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0,47 pour 1 000 abonnés (0,66 en 2020).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

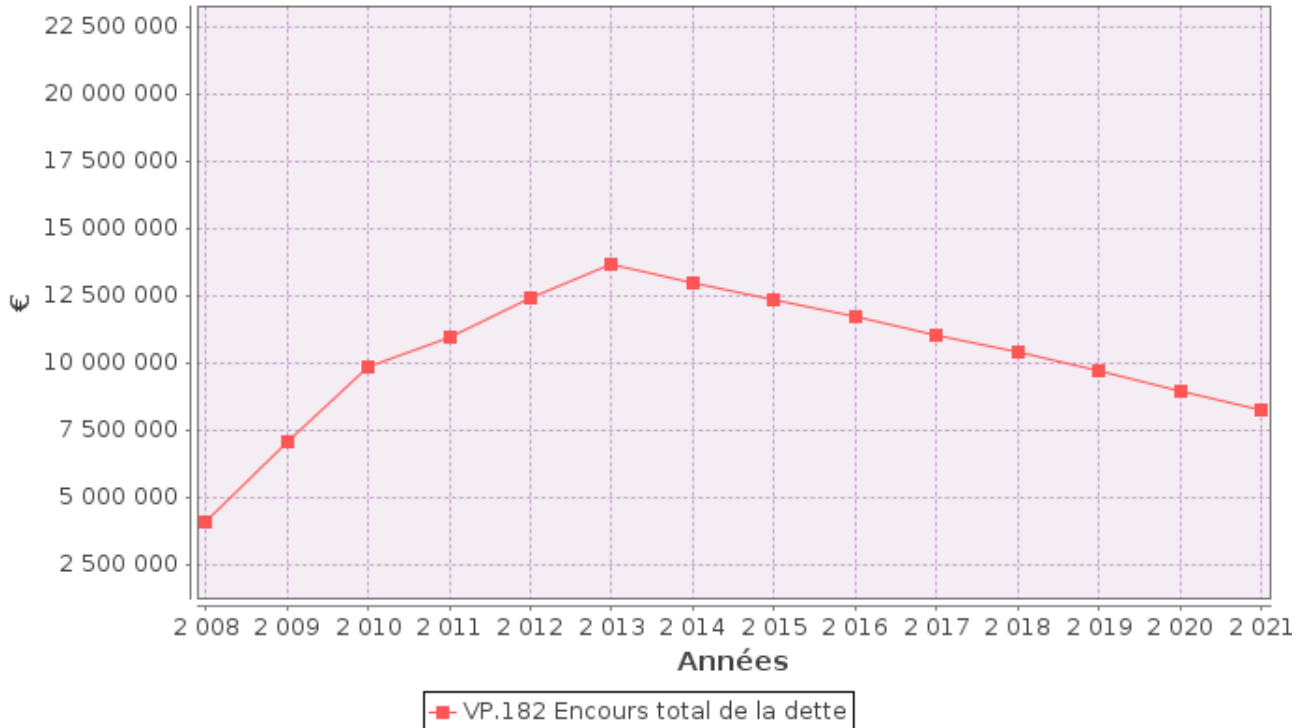


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	8 955 410	8 221 348
Epargne brute annuelle en €	7 718 139	6 336 429
Durée d'extinction de la dette en années	1,2	1,3

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 1,3 ans (1,2 en 2020).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	307 403	276 539
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	12 480 765	11 923 821
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	2,46	2,32

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 2,32% (2,46 en 2020).

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 117

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 3,47 pour 1000 abonnés (13,94 en 2020).



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Tous les branchements plomb identifiés à ce jour ont été remplacés.

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	758 330	7 475 523

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 955 410	8 221 348

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 2 741 022.82 € (2 219 685.88 € en 2020).

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Voir page 48 à 52 du rapport d'activité 2021

### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Voir page 48 à 52 du rapport d'activité 2021

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu [ ] demandes d'abandon de créance et en a accordé [ ]. Donnée non disponible, le trésor public ne tient pas de décompte par nombre d'abonné.

27 664,19 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0047 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0,0007 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Projet Tchitchi au Togo	19 934 €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	107 583	108 600
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,03	2,08
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	99,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	99,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,5%	84,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,6	4,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	5,4	4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,61%	0,59%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	61,3%	60,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0007	0,0047
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,66	0,47
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,2	1,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,46%	2,32%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	13,94	3,47